

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du mardi 9 avril 2024 à 10H30

Présents : Claudie BLANC, Marie-Jo SOTTO, Mireille CERA, Régis VALENTIN, Elisabeth ESTIENNE

Absentes excusées : Fat LAKEHAL, Geneviève MANENT

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

1/ Approbation du procès-verbal de séance du CA du CCAS du 10.10.2023

Les membres du CA du CCAS n'ont pas de modifications à apporter.

Adopté à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2/Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, le compte de gestion 2023 de la trésorerie. Ce compte de gestion est certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2023 du CCAS.

Il est proposé de voter le compte administratif selon les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 5 506 €

Recettes de fonctionnement : 8 254.02 €

Résultat de l'exercice 2023 : 2 748.02 €

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 254.02 €

Excédent global de fonctionnement 2023 : 2 748.02 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 719.99 €

Recettes d'investissement : 5 938.61 €
Résultat exercice 2023 : 5 218.62 €
Excédent d'investissement reporté : 5 938.61 €
Excédent global d'investissement 2023 : 5 218.62 €

Conformément à la réglementation, le Président se retire et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Dit, que le compte administratif 2023 du CCAS est concordant avec le compte de gestion 2023.

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

4/ Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Président précise que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 du CCAS.

Le budget primitif 2024 du CCAS est joint à la présente délibération et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 10 748.02 €

Recettes : 10 748.02 € (dont résultat de fonctionnement reporté de 2 748.02 €)

Section d'investissement

Dépenses : 5 218.62 €

Recettes : 5 218.62 € (dont résultat d'investissement reporté de 5 218.62 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, le budget primitif 2024 du CCAS.

Échanges

Il est décidé de basculer les crédits initialement prévus pour les aides en alimentation.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

5/ Les 100 ans d'un résident de Cucuron

Monsieur le Président dit qu'un apéritif sera organisé avec la famille et les amis proches.

La date prévisionnelle de l'apéritif est fixée au samedi 21 septembre 2024 à 11H00.

Le coût sera pris sur le budget communal.

6/ Colis de fin d'année 2024

Pour 2024, au jour de la séance,

- 197 personnes sont recensées dont 34 couples (avec les deux de 80 ans et plus) ;
- 23 couples (dont un de 80 ans et plus) ;
- 106 personnes seules ;
- 8 personnes en maison de retraite.

Il est prévu de commander 170 paniers et 34 bouteilles.

Les dates de distribution prévisionnelles sont :

- Le mardi 3.12.2024 et le vendredi 06.12.2024

Les courriers seront rédigés et envoyés le 18.11.2024.

7/ Questions diverses

Madame SOTTO fait état d'une administrée qui sera prochainement expulsée de son logement.

Les membres du CCAS en prennent note et l'information sera transmise aux services compétents.

La séance est levée à 11H00

Le Maire / Président du CA du CCAS
Philippe EGG



Le secrétaire de séance
Régis VALENTIN